



LES VERTUS DU BOYCOTT ELECTORAL

SOUS LA DIRECTION DE JACQUES NIKONOFF
avec Thésée*, Stanisos* et Ecdémos*

BOYCOTT

20/12/2021

Livre blanc constituant n° 9

Les Livres blancs constituants sont publiés par *La Dynamique*
<http://www.la-dynamique.fr/>

**Ecdémos et Thésée sont docteurs en droit, Stanisos est ancien major de l'Armée française.*

Table des matières

LES VERTUS DU BOYCOTT ELECTORAL.....	1
Introduction : le boycott électoral a toujours été un acte politique.....	3
I.- LES BOYCOTTS ELECTORAUX EN EUROPE	5
Grande-Bretagne, élections législatives, 8 octobre 1959	5
Portugal, élections législatives, novembre 1961.....	5
France, élection présidentielle, 1 ^{er} et 15 juin 1969.....	6
Irlande du Nord, référendum, 8 mars 1973	7
II.- LES BOYCOTTS ELECTORAUX EN AFRIQUE	7
Ouganda, élections législatives, mars 1961	8
Rhodésie, référendum du 26 juillet 1961 et législatives du 14 décembre 1962.....	8
Burkina Faso, élection présidentielle du 1 ^{er} décembre 1991, et législatives du 24 mai 1992	10
Maroc, élections législatives, 25 novembre 2011	11
Afrique du Sud, élections, 2014	12
III.- LES BOYCOTTS ELECTORAUX EN ASIE	13
Nous ne prendrons que deux exemples : le sud Vietnam en 1966 et le Bangladesh en 2014.	13
Sud Viêt-Nam, élection de l'Assemblée constituante, 11 septembre 1966.....	13
Bangladesh, élections législatives du 15 février 1996 et du 5 janvier 2014.....	14
IV.- LES BOYCOTTS ELECTORAUX EN AMÉRIQUE	15
On évoquera San Salvador (1962), Trinidad et Tobago (1971), le Venezuela (2005), le Mexique (2006 et 2009), Haïti (2010).	15
San Salvador, élection présidentielle, 30 avril 1962.....	15
Trinidad et Tobago, élections législatives, 24 mai 1971.....	16
Venezuela, élections législatives, 4 décembre 2005.....	16
Mexique, élections législatives, 5 juillet 2009.....	18
Mexique, élection présidentielle, 2 juillet 2006.....	17
Haïti, élection présidentielle, 28 novembre 2010	18
V.- BOYCOTTS DIVERS.....	20
CGT, CFTD, CFTC, FO, SNICS, Sud, UNSA, boycott du renouvellement des conseils départementaux de l'ordre infirmier, 3 avril 2014	20
Mexique, candidatures animalières aux élections municipales du 7 juillet 2013.....	22
Conclusion	24

INTRODUCTION : LE BOYCOTT ELECTORAL A TOUJOURS ETE UN ACTE POLITIQUE

En 2020 et 2021, le boycott électoral, une nouvelle fois, a joué un rôle majeur dans la vie politique de plusieurs pays. C'est particulièrement le cas en Iran et en Algérie (le *Hirak*) qui vont faire l'objet d'une étude spécifique de [La Dynamique](#). Nous n'évoquerons donc pas ici ces deux pays, ni le boycott du référendum en Nouvelle-Calédonie en décembre 2021 pour lequel nous diffuserons une analyse en janvier 2022. De son côté, la France, en 2022, pourrait connaître un vaste boycott de l'élection présidentielle susceptible d'atteindre un record historique au point de menacer le régime présidentieliste.

Il est donc temps de revenir sur la notion de boycott électoral, ses expériences dans l'histoire et ses différentes significations.

Le mot « *boycott* » vient du nom d'un riche propriétaire irlandais, Charles Cunningham Boycott (1832-1897). Quelques années après la grande famine irlandaise (1845-1852), il a augmenté le prix de ses terres louées aux fermiers. Toute la population du comté s'est alors mobilisée et l'a mis en quarantaine : les fermiers refusèrent de payer la location des terres, les ouvriers agricoles de travailler, et les habitants d'avoir des relations personnelles avec lui. Boycott fut ruiné !

On retiendra que le boycott, ou boycottage, est un acte collectif et politique. C'est en cela qu'il se distingue, concernant le boycott électoral, de l'abstention. Celle-ci est en effet un acte individuel qui n'a pas toujours un contenu politique véritablement affirmé.

Dans les pays d'ancienne tradition démocratique comme l'Europe de l'Ouest, boycotter une élection est un acte qui continue encore à choquer une partie de la population. Le suffrage universel ayant été acquis de haute lutte, les citoyens veulent à juste titre utiliser ce droit. Ils veulent ainsi manifester, par leur vote, leur appartenance à la communauté politique formée par la nation et contribuer à l'expression de la souveraineté du peuple.

Néanmoins, toutes les élections, dans tous les pays, ne se valent pas et ne se déroulent pas nécessairement dans des conditions d'honnêteté irréprochable. Les élections

peuvent être volontairement truquées, ou tellement mal organisées que le résultat des scrutins n'a aucune fiabilité. Ou encore que ces élections ne servent à rien. Dans ces conditions, faut-il encore aller voter ?

Par ailleurs, l'incapacité des responsables politiques à résoudre les problèmes ou parfois même leur volonté de ne pas les résoudre, a provoqué une montée inouïe de l'abstention, des votes blancs et nuls dans tous les pays européens. Il s'agit, de fait, déjà, d'un boycott même s'il est spontané.

Quant aux boycotts électoraux organisés, ils sont une pratique politique assez rare en Europe, 5 pays seulement ont été concernés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le cas probablement le plus célèbre est celui de l'appel au boycott au deuxième tour de l'élection présidentielle en France, en 1969. Lancé par le Parti communiste français, le slogan « *bonnet blanc, blanc bonnet* », pour qualifier Georges Pompidou et Alain Poher, les candidats du second tour, est resté dans toutes les mémoires (voir plus bas).



À l'échelle planétaire, des appels au boycott des élections sont régulièrement lancés. Ils émanent de forces ou de personnalités politiques très variées. Ces boycotts concernent généralement des élections présidentielles et législatives, c'est-à-dire les élections qui permettent d'accéder au pouvoir. On trouve 14 pays concernés en Afrique, 4 en Asie, 6 en Amérique, et quelques cas concernant le mouvement syndical et même des candidatures animalières au Mexique ! Voir l'annexe 1.

Il existe une quadruple justification des opérations de boycott des élections

- La première raison avancée pour appeler au boycott d'une élection est le risque de fraude électorale institutionnelle. S'il existe des motifs de penser qu'une élection ne sera pas organisée honnêtement, le but du boycott sera de protester contre l'utilisation du fait même que l'élection a pu se tenir, pour tromper le peuple sur la réalité démocratique du régime.

- La deuxième raison qui explique le boycott d'une élection est que le résultat de l'élection n'aura aucun effet sur les institutions. Quel que soit le vainqueur, rien ne changera dans l'organisation du pouvoir. Le boycott exprime dans ce cas le refus de reconnaître l'autorité et la légitimité du régime organisant l'élection.
- Troisième raison pour boycotter une élection : le résultat est pratiquement connu d'avance, non par la fraude, mais par le jeu des institutions ou des événements.
- Quatrième raison : des groupes politiques, par l'appel au boycott, veulent masquer leur échec électoral prévisible.

Le résultat des opérations de boycott est variable. L'opération peut échouer, comme elle peut être très efficace, à court comme à moyen terme. Toutes les opérations de boycott, cependant, ne se valent pas. Certaines poursuivent des buts progressistes et d'autres non. Quand l'Armée Zapatiste de Libération Nationale, au Mexique, appelle au boycott des élections, ce n'est pas la même chose que l'appel lancé par l'opposition, au Venezuela, contre Hugo Chavez.

I.- LES BOYCOTTS ELECTORAUX EN EUROPE

En Europe, cinq opérations de boycott semblent avoir été recensées, quatre sont ici présentées : la Grande-Bretagne (1959), le Portugal (1961), la France (1969), l'Irlande du Nord (1973).

Grande-Bretagne, élections législatives, 8 octobre 1959

La campagne du « *veto des électeurs* » a été lancée par différents groupes de gauche pour refuser de voter en faveur des candidats n'exprimant pas clairement leur intention de voter au Parlement pour un désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne. Le résultat n'a pas été très convaincant puisque le nombre de suffrages exprimés a été de 27,8 millions, alors qu'il avait été plus faible aux élections de 1955 (26,7 millions) sans le boycott. Néanmoins, cette campagne a eu un fort effet d'alerte sur l'opinion publique.

Portugal, élections législatives, novembre 1961

Le 12 novembre 1961, en pleine dictature de Salazar, l'opposition légale au Portugal (le Parti communiste portugais était clandestin) retire ses candidats à l'élection législative et appelle les citoyens à ne pas voter. Il s'agissait de ne pas cautionner ces élections qui se présentaient sous une apparente honnêteté. Mais quelle peut être l'honnêteté électorale dans une dictature ? Certes, le boycott n'a rien changé à

l'exercice du pouvoir par la dictature de Salazar, mais son existence même a été un acte politique courageux renforçant la confiance des opposants et du peuple dans leurs propres forces.

France, élection présidentielle, 1^{er} et 15 juin 1969

Le 28 avril 1969, un communiqué laconique était publié depuis Colombey-les-deux-Eglises : « *Je cesse d'exercer mes fonctions de président de la République. Cette décision prend effet aujourd'hui à midi* ». Charles de Gaulle, fondateur et premier président de la Ve République, désavoué la veille par 52,41 % des électeurs français à l'occasion du référendum constitutionnel du 27 avril 1969 « *relatif à la création des régions et à la rénovation du Sénat* », quitte ses fonctions comme il l'avait promis en cas de victoire du NON.

Conformément à la Constitution française, c'est Alain Poher, président du Sénat, qui succède à Charles de Gaulle en tant que président de la République par intérim. Une élection présidentielle anticipée devait donc avoir lieu les 1^{er} et 15 juin 1969. Le PCF avait proposé à la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière, ancien nom du Parti socialiste) une candidature unique de la gauche avec un programme commun. Mais les socialistes refusent et choisissent leur propre candidat dans une certaine confusion (Gaston Defferre). Guy Mollet, le dirigeant socialiste, quant à lui, se rallie au centre. Le PCF présenta donc un candidat qui était Jacques Duclos.

Au premier tour, le 1^{er} juin 1969, les résultats sont les suivants :

- Pompidou (gaulliste) : 44,47 %
- Poher (centriste) : 23,31 %
- Duclos (communiste) : 21,27 %
- Defferre (socialiste) : 5,01 %
- Rocard (socialiste) : 3,61 %
- Krivine (trotskiste) : 1,06 %

Dès le lendemain du premier tour, refusant de choisir entre les deux candidats qualifiés pour le second tour, le PCF décide de mener une campagne inédite et jamais rééditée depuis : il appelait directement à l'abstention. Pour les communistes, impossible de choisir entre Pompidou et Poher, puisqu'ils étaient « *les candidats de la bourgeoisie* ».

Le communiqué du PCF précisait : « *Appelant à voter blanc, le risque était grand de n'être ni entendu ni compris. [...] Au contraire, seule l'abstention est claire, politique et politiquement claire et ne se prête à aucune équivoque. Elle consiste, le 15 juin, à ne pas aller voter. L'abstention à laquelle appelle le Parti communiste français est un acte hautement civique* ».

Le PCF renvoyait ainsi dos à dos Pompidou et Poher : « *la bourgeoisie présente deux candidats... qui sont des cousins germains, si ce n'est des frères siamois* ». Avec son célèbre slogan, le « *Bonnet blanc, blanc bonnet* », la campagne du Parti communiste pour le second tour de la présidentielle de 1969 a marqué les esprits. Jamais encore un parti politique n'avait en France appelé à s'abstenir lors d'une élection. Une affiche du PCF indiquait : « *s'abstenir c'est agir contre la réaction* ».

L'abstention passera de 22,4 % (6,6 millions) au premier tour, à 31,1 % (9,2 millions) au second tour... Toutefois, le total des abstentions, des blancs et nuls ne s'élèvera qu'à 10,5 millions. C'est davantage que ce qu'a obtenu Poher (7,9 millions), mais moins que Pompidou (11 millions). L'idéal aurait été que la somme des abstentions, des blancs et des nuls dépasse la somme des voix obtenues par Pompidou et Poher réunis (11+7,9 = 18,9). Là le système aurait été mis gravement en difficulté.

Irlande du Nord, référendum, 8 mars 1973

La République d'Irlande est une nation indépendante dont la capitale est Dublin. Elle partage l'île d'Irlande avec l'Irlande du Nord, dont la capitale est Belfast, membre du Royaume-Uni. L'Irlande du Nord a connu un très long et très violent conflit où se mêlaient les questions religieuses, sociales, culturelles et nationales.

Il y avait d'un côté les minoritaires nationalistes, presque tous catholiques, revendiquant l'égalité des droits et l'union avec la République d'Irlande. Ils étaient opposés aux majoritaires unionistes, presque tous protestants, descendant des colons installés au XVIIe siècle, partisans du *statu quo*. Les troubles publics de la fin des années 1960 se sont transformés en une campagne militaire contre l'État britannique en Irlande du Nord.

Le référendum du 8 mars 1973 visait à abolir la frontière entre le Nord et le Sud de l'île. Il était boycotté par les républicains et les nationalistes (Sinn Fein). Son résultat fut le suivant : 41 % d'abstention, 99 % de votes exprimés pour le maintien de l'autorité britannique. La preuve était établie de la forte solidarité des républicains et des nationalistes qui n'étaient pas allés voter.

II.- LES BOYCOTTS ELECTORAUX EN AFRIQUE

Quelques exemples seront pris : Ouganda (1961), Rhodésie (1962), Burkina Faso (1991 et 1992), Maroc (2011), Afrique du Sud (2014).

Ouganda, élections législatives, mars 1961

L'Ouganda est un ancien protectorat britannique formé de petits royaumes bantous. La lutte pour l'indépendance a été menée par différents groupes et principalement par trois partis qui dominaient la vie politique. Le premier était le Kabaka Yekka (KY), dirigé par le roi du Buganda, Mutesa II (1924-1969), totalement intégré à la haute société britannique, qui était un parti ethno-national, protestant, conservateur et royaliste. Le second était l'Uganda People Congress (UPC, Congrès du peuple ougandais), dirigé par Milton Obote, originaire du nord du pays, parti de « *gauche* », protestant et antiganda. Le troisième était le Democratic Party (DP, Parti démocratique), dirigé par Benedicto Kiwanuka, jeune avocat ganda, parti démocrate-chrétien catholique, anticommuniste, implanté au niveau national.

Le pouvoir colonial, sous la pression, n'avait plus le choix et décidait d'appeler les Ougandais au vote en mars 1961. Avec ces premières élections, il s'agissait de former un gouvernement pendant la période de transition vers l'indépendance. Le KY, insatisfait de la place institutionnelle accordée au royaume du Buganda dans le futur Ouganda indépendant, appelait au boycott des élections. Il réclamait que le Buganda ait sa propre autonomie au sein d'un Ouganda unifié. Lors du référendum, seuls les catholiques du DP votèrent pour élire les membres de l'Assemblée nationale. Avec 416 000 votes exprimés sur une population de 7 millions d'habitants, l'Assemblée nationale n'avait aucune légitimité. Devant cette situation, la puissance coloniale britannique acceptait d'organiser de nouvelles élections en 1962. Le KY et l'UPC unis gagnaient ces élections, l'indépendance était proclamée le 9 octobre 1962. Le boycott avait bien fonctionné.

Rhodésie, référendum du 26 juillet 1961 et législatives du 14 décembre 1962

En 1953, la puissance coloniale britannique créait une Fédération de Rhodésie-Nyasaland, regroupant la Rhodésie du Sud qui deviendra la Rhodésie (actuel Zimbabwe), la Rhodésie du Nord (actuelle Zambie) et le Nyassaland (devenu le Malawi), pour conforter la domination blanche. Cette fédération sera dissoute en 1963, un an avant l'indépendance de la Zambie et du Malawi, et deux ans avant celle de la Rhodésie.

Le chemin vers l'indépendance de la Rhodésie du Sud sera plus long et plus conflictuel. La ségrégation dont les Noirs étaient victimes était plus accentuée qu'ailleurs. Le système électoral rhodésien, par exemple, n'accordait le droit de vote qu'à ceux remplissant certains critères financiers et éducatifs. Ces critères étaient les mêmes quelle que soit la couleur de peau, mais dans la réalité peu de Noirs les remplissaient.

Par conséquent, les électeurs et les parlementaires étaient en très grande majorité blancs, même si les Blancs n'avaient jamais représenté plus de 5 % de la population totale. Les Noirs de Rhodésie du Sud revendiquaient une constitution pleinement démocratique sous le slogan « *one man one vote* » (un homme une voix) dans un contexte d'accélération générale du mouvement de décolonisation de l'Afrique.

En janvier 1961, le Premier ministre de Rhodésie du Sud proposait une nouvelle constitution lors d'une conférence tenue à Londres. Le système électoral envisagé divisait l'électorat en un groupe « A » (comprenant 50 circonscriptions) et un groupe « B » (15 circonscriptions plus larges).

Les conditions à remplir pour être électeur du groupe « A » reposaient sur un système censitaire combinant différents critères dont le niveau d'éducation et la propriété foncière ou immobilière (principe électoral adopté dès 1923). Les critères à remplir pour être électeur du groupe « B » étaient moins exigeants et permettaient à un plus grand nombre de personnes de voter.

Ce système n'était pas discriminatoire en théorie, mais il l'était en pratique. La liste « A », en effet, était largement blanche (95 % de ce corps électoral étaient issus de la minorité blanche, laquelle constituait 8 % de la population), et la liste « B » presque entièrement noire.

Les chefs nationalistes noirs rejetèrent cette constitution en appelant à boycotter les élections qui devaient se tenir selon les nouvelles dispositions.

Le 26 juillet 1961, le projet de Constitution était proposé par référendum aux 80 000 électeurs sud-rhodésiens. Boycottée par les 4 000 électeurs africains, elle était approuvée par 66 % des électeurs, principalement Blancs. Approuvée ensuite par le Parlement britannique le 22 novembre 1961, la nouvelle Constitution rhodésienne entra en vigueur le 6 décembre 1961 alors que la colonie connaissait de nouvelles tensions.

Le 28 juin 1962, l'Assemblée générale des Nations-Unies demandait au Royaume-Uni de convoquer une nouvelle conférence constitutionnelle qui garantirait les droits de la majorité de la population. Entretemps, le Premier ministre convoquait des élections en Rhodésie pour le 14 décembre 1962. La majorité des 10 000 électeurs noirs boycottait massivement l'élection.

Le nouveau gouvernement prenait alors des mesures radicales pour repousser le « *danger communiste* ». Il interdisait sous ce motif les rassemblements et meetings politiques des Noirs. Il calquait sa législation sur celle du régime d'apartheid d'Afrique du Sud en vue de mettre fin à toute activité politique suspectée de communisme.

Au lendemain de ces élections, la Grande-Bretagne prenait acte de l'éclatement politique entre les Blancs et les Noirs de Rhodésie. Elle reconnaissait alors publiquement le droit au Nyassaland, peuplé à 99 % de Noirs, de quitter la fédération. Le 29 mars 1963, la Grande-Bretagne reconnaissait ce droit à la sécession à la Rhodésie. Le 25 juillet 1963, le Parlement britannique entérinait l'échec de la fédération. Le boycott électoral avait joué un rôle essentiel.

Burkina Faso, élection présidentielle du 1^{er} décembre 1991, et législatives du 24 mai 1992

La Haute-Volta était un État indépendant depuis le 5 août 1960. Elle sera rebaptisée Burkina Faso en 1984 (« *le pays des hommes intègres* »). Le capitaine Thomas Sankara prenait le pouvoir avec d'autres officiers marxistes en 1983. Le changement de nom du pays était significatif des intentions politiques de Thomas Sankara.

Des mesures favorables aux classes populaires étaient prises. Thomas Sankara ouvrait son compte bancaire à la vue de tous, comme tous les autres officiels du régime. Des pouvoirs étaient donnés aux communautés locales. Les villes et villages étaient incités à créer des comités pour la défense de la révolution et devenaient responsables des écoles, centres médicaux, coopératives agricoles...

En 1987, à l'occasion d'un coup d'État organisé par son adjoint, le capitaine Blaise Compaoré, et deux autres membres du gouvernement, Thomas Sankara était assassiné. Blaise Compaoré avait fait une partie importante de sa formation militaire en France : spécialisation à l'École d'Infanterie de Montpellier, stage dans les troupes aéroportées, stage de perfectionnement d'officier parachutiste à Pau...

Blaise Compaoré était impliqué dans le meurtre de Thomas Sankara. Il justifiait le coup d'État en prétendant que Thomas Sankara avait « *trahi l'esprit de la révolution* ». Il engageait alors une politique de « *rectification de la révolution* », en réalité un retour à la normale des relations avec la Côte d'Ivoire et la France qui s'étaient précédemment dégradées.

La responsabilité de Blaise Compaoré dans l'assassinat de Sankara a fait l'objet d'une plainte contre le Burkina Faso déposée par Mariam Sankara, la veuve de Thomas Sankara. En avril 2006, le Comité des droits de l'homme des Nations unies condamnait le Burkina Faso pour refus d'enquêter sur les circonstances de la mort de Thomas Sankara (et d'en poursuivre les responsables).

Blaise Compaoré faisait adopter une nouvelle constitution en juin 1991. Dans la foulée, une élection présidentielle était organisée en décembre 1991. Blaise Compaoré était élu président de la République. Mais les principaux partis de l'opposition, rassemblés

au sein de la Coalition des forces démocratiques, boycottaient cette élection pour protester contre sa prise de pouvoir illégale. Le taux de participation n'était que de 25 %, traduisant une très forte protestation dans la population.

Les législatives de 1992 étaient également boycottées pour les mêmes raisons (35 % de taux de participation). Elles étaient remportées par le parti au pouvoir, l'Organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du Travail (ODP/MT). Blaise Compaoré a dirigé le pays jusqu'en 2014, en dehors de tout cadre juridique au moyen de l'état d'exception. Grâce notamment au boycott électoral, le procès de l'assassinat de Thomas Sankara a pu s'ouvrir début octobre 2021 à Ouagadougou. Blaise Compaoré fait figure de principal accusé. L'ancien chef d'État, chassé du pouvoir en 2014 par une insurrection populaire, vit aujourd'hui en exil en Côte d'Ivoire (pays où l'influence française est forte...).

Maroc, élections législatives, 25 novembre 2011

Le Mouvement du 20-Février est un mouvement de contestation apparu au Maroc le 20 février 2011 dans la suite des Printemps arabes. Les premiers mois (de février à avril), des manifestations ont lieu avec une certaine tolérance des autorités. À partir du mois de mai, la réaction du régime change et tous les rassemblements sont dispersés par la police à coup de matraques (pas d'utilisation d'armes à feu ou de bombes lacrymogènes) pendant trois semaines d'affilée.

À partir du 5 juin, le régime se rétracte et les manifestations ont de nouveau lieu dans le calme. Mais dès le début de la campagne référendaire pour la nouvelle Constitution, pendant le mois de juin, on remarque l'apparition de contre-manifestants qui dénoncent l'action du 20 février.

Face au Mouvement du 20-Février, le roi Mohammed VI réagit en proposant une réforme de la Constitution marocaine. Elle est approuvée par référendum à une majorité écrasante en juillet 2011. Parmi les nouvelles mesures qui, selon le roi, doivent permettre une démocratisation du pays, une partie des prérogatives du monarque seront transférées à un gouvernement, avec un Premier ministre issu du parti vainqueur. Le roi gardera cependant la haute main sur les affaires religieuses et la sécurité. Le scrutin, d'abord prévu pour le mois de septembre 2012, est avancé au 25 novembre 2011.

Une partie des participants au Mouvement du 20-Février ne croit pas que le roi est prêt à se défaire de ses prérogatives. Ils craignent que ces élections, trop précipitées à leur goût, ne portent au pouvoir les mêmes personnalités qui entourent déjà le chef de l'État. Ils appellent donc la population à boycotter le scrutin : « *il n'y aura pas d'élection libre, transparente. Nous connaissons d'avance les résultats* ». Le taux de participation sera de 45,4 %.

En 2007, aux dernières élections législatives, à peine un tiers des Marocains avait participé aux élections. Pour les militants du Mouvement du 20-Février, les Marocains savent que voter ne les avance à rien et donc ne vont pas aux urnes. Mais au lieu de laisser faire les choses en restant passifs, les militants du Mouvement du 20-Février ont préféré organiser un véritable boycott, plus visible et plus réfléchi.

Ce Mouvement, composé surtout de jeunes, de cyber-militants, de militants de gauche, et d'islamistes modérés, manifeste régulièrement dans les grandes villes du pays pour promouvoir ses revendications démocratiques. Les autorités les accusent régulièrement d'être des « *homosexuels et des impies* »...

Afrique du Sud, élections de 2004, 2006, 2008, 2011, 2014, 2021...

Au pouvoir depuis 20 ans, le parti de Nelson Mandela, le Congrès national africain (ANC) ne fait plus l'unanimité. Le manque d'emplois, d'enseignants de qualité, de police fiable, de services de base (eau, électricité...), les inégalités du système de santé public, les 40 % de jeunes au chômage... expliquent le déclin du parti au pouvoir.

Les « *Born Free* » (nés-libres) sont les jeunes nés après l'élection de Nelson Mandela le 27 avril 1994. Ils n'ont donc pas connu l'Apartheid et sont les premiers déçus de l'ANC. C'est d'ailleurs pour cette raison que beaucoup d'entre eux ne sont pas inscrits sur les listes électorales.

Depuis 2004, un mouvement populaire de boycott électoral s'est développé autour du slogan « *No Land ! No House ! No Vote !* » (Pas de terre ! Pas de maison ! Pas de vote !). Il existe plusieurs raisons au boycott. Beaucoup affirment voter depuis 1994 mais ne voir aucun résultat positif. Il s'agit de protester contre la corruption car il n'y a pas de partis politiques qui représentent les pauvres. Le processus électoral lui-même n'est pas démocratique. Peu à peu de nouveaux slogans ont été ajoutés : « *No Jobs ! No Electricity ! No Water ! No Respect ! No Freedom !* ».

Plusieurs organisations de pauvres ont donc appelé en 2004 pour la première fois au boycott des élections et au rejet général des partis politiques. En 2006, le boycott des élections municipales est organisé. Une manifestation des boycotteurs est réprimée par le pouvoir à Durban.

En 2008, ces organisations créent le Poor People's Alliance (Alliance des gens pauvres). Cette alliance décide de boycotter les élections nationales. Les militants subissent une répression sévère. Aux élections, l'ANC obtient 39 %.

En 2011, un nouveau boycott est appelé pour les élections municipales, plus large que le dernier, intégrant des organisations de chômeurs. Au total, l'abstention est de 42 %, dont 75 % chez les 20-29 ans.

En 2014, deux anciens poids lourds de l'ANC appellent à ne pas voter pour ce parti. Pour Ronnie Kasrils, ancien ministre des Services de renseignement, et Nozizwe Madlala-Routledge, ancienne ministre adjointe à la Santé, il s'agit de protester contre la corruption et le népotisme qui règnent aujourd'hui en Afrique du Sud. Ils ont créé un groupe de déçus de l'ANC, les Sidikiwes, « *ceux qui en ont assez* » en langue Xhosa. Et appellent les Sud-Africains à boycotter l'élection. En 2021, avec seulement 46 % des voix à l'échelle nationale contre 54 % en 2016, l'ANC subit son plus gros revers électoral.

Le boycott électoral est une réaction à la fois spontanée et organisée de protestation contre les affaires de corruption à répétition qui frappent l'Afrique du Sud. L'ANC devra bouger si elle ne veut pas disparaître, tel est l'effet le plus immédiat du boycott.

III.- LES BOYCOTTS ELECTORAUX EN ASIE

Nous ne prendrons que deux exemples : le sud Viêtnam en 1966 et le Bangladesh en 2014.

Sud Viêt-Nam, élection de l'Assemblée constituante, 11 septembre 1966

Le 1er novembre 1963, un coup d'État militaire provoque la chute et l'assassinat du président de la République Ngô Dinh Diêm, pourtant allié des États-Unis. L'anarchie politique se développe, de très nombreux gouvernements se succèdent jusqu'en 1965, dominés surtout par les militaires. La période est également marquée par les luttes d'influence entre bouddhistes et catholiques. En mars 1965, une division de Marines américains débarque sur la plage de Da Nang, marquant le début de l'intervention directe des troupes américaines.

En juin 1965, le général Nguyen Van Thieu devient chef de l'État, tandis que le général Nguyen Cao Ky devient chef du gouvernement. L'instabilité politique et la désagrégation économique et sociale amènent la prise en charge progressive du pays par les Américains qui soutiennent ouvertement le général Thiêu.

Les dirigeants vietnamiens bouddhistes appellent au boycott de l'élection de l'Assemblée constituante du 11 septembre 1966. Ils accusent le gouvernement Ky d'utiliser ces élections « *pour former un régime dictatorial au service d'intérêts étrangers.* » Ils remettent en cause non seulement l'orientation politique de ce gouvernement, mais son action de dilution de l'histoire et de l'identité vietnamiennes.

Ce boycott aura puissamment contribué à isoler le gouvernement « *fantoches* » sud-vietnamien.

Bangladesh, élections législatives du 15 février 1996 et du 5 janvier 2014

Les élections législatives du 15 février 1996 sont boycottées à la suite de l'accusation portée par la Bangladesh Awami League, le parti d'opposition, selon laquelle le gouvernement dirigé par le Bangladesh nationalist party (BNP) aurait truqué les élections de mars 1994. L'opposition organise de multiples manifestations et grèves générales pour demander la démission du Premier ministre Khaleda Zia. Tous les députés de l'opposition démissionnent en décembre 1994.

Les nouvelles élections, organisées le 15 février 1996, sont boycottées par la plupart des partis d'opposition. C'est un succès puisque le pourcentage d'électeurs n'est que de 21 %. Certes le Bangladesh nationalist party obtint 300 sièges sur 300, mais la crise politique s'accroît et le gouvernement est contraint à la démission. De nouvelles élections se tiennent en juin 1996, elles sont gagnées par la Bangladesh Awami League.

Autres cas en 2013 et 2014, où la violence s'est déchaînée pendant des mois entre le parti gouvernemental Awami League et la principale force d'opposition, le Bangladesh National Party (BNP). Le BNP appelle au boycott des élections car le gouvernement refuse de mettre en place des observateurs indépendants pour surveiller le scrutin. Cette formule a été utilisée avec succès lors des élections précédentes pour éviter tout risque de manipulation par le gouvernement. Les observateurs américains et européens refusent de contrôler cette élection.

Les élections législatives ont bien eu lieu comme prévu le 5 janvier, mais dans des conditions inacceptables. Les violences se sont multipliées (22 morts et des centaines de blessés) et les bureaux de vote sont pour beaucoup d'entre eux totalement vides. Les résultats sont sans surprise : l'Awami League arrive en tête. Le taux de participation est cependant très faible (26 %), voire nul dans certaines circonscriptions. La légitimité du nouveau gouvernement est donc inexistante.

L'opposition appelle à une grève générale. Elle demande au gouvernement d'annuler cette élection, de démissionner et de trouver un accord avec elle pour organiser une nouvelle élection, libre, neutre et juste sous l'égide d'un gouvernement non partisan. La diplomatie américaine a exprimé sa « *déception* » et a réclamé un nouveau scrutin qui soit « *crédible* ». Le boycott articulé à la mobilisation populaire, comme élément de cette mobilisation populaire, a eu davantage d'impact que le vote.

IV.- LES BOYCOTTS ELECTORAUX EN AMÉRIQUE

On évoquera San Salvador (1962), Trinidad et Tobago (1971), le Venezuela (2005), le Mexique (2006 et 2009), Haïti (2010).

San Salvador, élection présidentielle, 30 avril 1962

En 1950, une nouvelle constitution est adoptée au San Salvador, le Parti révolutionnaire d'unification nationale (PRUD) est créé. Entre 1950 et 1960, les deux présidents militaires issus du PRUD qui se succèdent mènent une politique d'inspiration sociale-démocrate en créant une sécurité sociale, en industrialisant le pays et en construisant de grandes infrastructures routières et des barrages hydrauliques.

Le PRUD a les moyens de mener cette politique grâce aux prix élevés du café durant la décennie et à la nouvelle culture du coton. Lorsque le prix du café commence à baisser, le gouvernement du PRUD est fragilisé. L'opposition au PRUD rassemble des organisations étudiantes et des syndicats. Le gouvernement les qualifie de « *communistes* ». La gauche monte en puissance et, pour la première fois depuis 1932, un puissant parti communiste apparaît. La répression s'accroît.

Le PRUD est finalement renversé en 1960. En octobre, un coup d'État militaire est organisé par des officiers favorables à la révolution cubaine et qui s'opposent à l'évolution du régime. En janvier 1961, ils sont à leur tour renversés par d'autres militaires appuyés par les États-Unis qui créent une dictature.

La nouvelle Constitution promulguée en 1962 autorise le nouveau parti dominant, le Parti de la conciliation nationale (PCN), d'interdire le Parti communiste salvadorien et les autres mouvements de gauche. Le Salvador adhère alors à *l'Alliance for Progress*, un programme des USA d'aide au développement pour les pays d'Amérique latine qui luttent contre l'influence de Fidel Castro.

Ce programme permet de financer de grands projets d'infrastructures (routes, aéroport international, port, hôpital, etc.). Dans le même temps, et toujours avec l'appui des USA, des groupes paramilitaires dirigés par l'Organisation démocratique nationaliste (ORDEN - *ordre* en espagnol) sont créés pour lutter contre les mouvements de gauche.

Lors de l'élection présidentielle du 30 avril 1962, Julio Adalberto Rivera Carballo, du PNC, est le seul candidat, tous les autres ont refusé la mascarade et appelé au boycott. Il est élu sans opposition avec 368 801 voix, sur une population de plusieurs millions d'habitants. L'opposition a refusé de participer à l'élection au motif que l'élection législative de 1961 avait connu de nombreuses fraudes qui avaient permis au parti du président de gagner tous les sièges. En 1968, une modification de la loi électorale

permettra à l'opposition d'accéder à l'Assemblée législative. C'est un résultat direct du boycott.

Trinidad et Tobago, élections législatives, 24 mai 1971

Ces élections législatives ont été organisées à la suite de la dissolution du Parlement six mois avant le terme normal de la législature.

Le principal parti d'opposition, le Parti travailliste démocratique (ACDC-DLP), dirigé par Vernon Jamada, décide alors de boycotter les élections pour protester contre le refus des réformes électorales qu'il demande : abaissement de la majorité électorale à 18 ans, meilleure tenue des registres électoraux et remplacement des machines à voter par des urnes. Sur 449 775 électeurs inscrits, les suffrages valablement exprimés ne sont que 118 519. Par la suite, grâce au boycott, les conditions de déroulement des élections s'amélioreront.

Venezuela, élections législatives, 4 décembre 2005

Les scrutins tenus en 2004 (référendum et élections régionales) avaient démontré l'accroissement du soutien populaire au « *processus révolutionnaire* » incarné par le président de la République Hugo Chavez, et déclenché une nouvelle vague de revendications du mouvement populaire. Un débat national s'est alors ouvert sur la construction du « *socialisme du XXI^e siècle* », dans lequel la gauche révolutionnaire défendait l'appropriation sociale des moyens de production et la neutralisation de l'appareil d'État, entre autres.

Avec les élections législatives du 4 décembre 2005, l'enjeu pour Hugo Chavez était de refermer la parenthèse ouverte en 2001, qui avait vu 25 députés élus dans sa majorité rejoindre les rangs de l'opposition, réduisant considérablement la majorité « *bolivarienne* » à l'Assemblée nationale (86 contre 79).

Or la Constitution bolivarienne de 1999 prévoit que les lois organiques sont votées par deux tiers des législateurs et par trois cinquièmes lorsqu'il s'agit des lois habilitant le président à légiférer par décret. L'enjeu de ce scrutin était donc de remettre en conformité la représentation parlementaire avec les aspirations du mouvement populaire et d'obtenir deux tiers au moins des sièges. Pour y parvenir, les partis de la coalition majoritaire : Movimiento de la Quinta República (Mouvement de la cinquième république - MVR), Patria Para Todos (La Patrie pour tous - PPT), Por la Democracia Social (Pour la démocratie sociale - Podemos) et Partido Comunista de Venezuela (Parti communiste du Venezuela - PCV) ont formé une alliance qui couvrait l'ensemble du territoire. Côté opposition, pour masquer une défaite prévisible, certains ont appelé au boycott.

En effet, cinq partis d'opposition, dont le plus important, Action démocratique (social-démocrate), le COPEI (démocrates-chrétiens), Primero Justicia (néolibéral), Proyecto Venezuela (Projet Venezuela), Un Nuevo Tiempo (Un Temps Nouveau) ont décidé de retirer leurs candidats pour protester contre les machines de vote électronique suspectées de trahir la confidentialité des électeurs et la composition du Conseil national électoral, jugé proche du pouvoir.

Ces machines ont pourtant été jugées par les observateurs internationaux comme étant bien plus fiables que la plupart de celles utilisées dans l'élection présidentielle de 2004 aux États-Unis. L'Organisation des États américains (OEA) a déployé une cinquantaine d'observateurs pour surveiller le déroulement du scrutin, ainsi que 160 observateurs de l'Union européenne.

Le taux d'abstention a été de 75 %. Le maintien au pouvoir de la coalition soutenant Hugo Chavez est devenu très fragile comme l'ont montré les années suivantes marquées par de nombreux rebondissements.

Mexique, élection présidentielle, 2 juillet 2006

En 1988, Carlos Salinas de Gortari devient président du Mexique. Il accélère la politique néolibérale et, en 1992, en termine avec la réforme agraire en privatisant les terres collectives. Il prépare l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA). Alors que l'ALENA entre en vigueur le 1er janvier 1994, l'Armée Zapatiste de Libération Nationale se soulève et occupe plusieurs villes du Chiapas.

Par la Première Déclaration de la Forêt Lacandone, elle déclare la guerre au gouvernement mexicain et demande liberté, justice et démocratie pour toutes et tous. Ernest Zedillo devient président en 1994 et poursuit la politique néolibérale, plongeant le Mexique dans une grave crise financière. En février 1995, sous couvert d'un dialogue avec les Zapatistes, il lance une attaque contre l'Armée Zapatiste de Libération Nationale.

En 2000, pour la première fois depuis 70 ans, un candidat non issu du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) devient président, Vicente Fox Quesada. Mais si le parti au pouvoir change, la politique, elle, reste la même. Fox prétend résoudre le « *problème chiapanèque* » en « *15 minutes* ».

Les Zapatistes déclenchent la Marche de la Couleur de la Terre se terminant par la prise de parole des commandants qui revendiquent l'application des accords de San Andrés (ils sont signés le 16 février 1996 et concernent les droits et la culture autochtones, leur reconnaissance légale et le droit à l'autodétermination ; ils demeurent non-respectés à ce jour).

En vue des futures élections de 2006, les Zapatistes publient la Sixième Déclaration de la Forêt Lacandone et lancent « *l'Autre Campagne* » à travers tout le pays, invitant les Mexicains à boycotter les élections et, par là-même, à élargir la lutte zapatiste.



Enrique Peña Nieto est élu président du Mexique avec 38 % des voix, mais le taux de participation n'est que de 59 %. Son élection marque le retour du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), la force politique qui a gouverné le pays d'une main de fer pendant 71 ans jusqu'en 2012. Sa campagne et son élection ont été entachées de scandales et d'irrégularités. Le boycott a nettement conforté les opposants au système.

Mexique, élections législatives, 5 juillet 2009

Une double protestation s'est développée à l'occasion de ces élections : le boycott et le vote blanc. Tout est parti de blogueurs, relayés ensuite par quelques responsables politiques et intellectuels, qui accusent les dirigeants d'avoir pillé le pays. Ils ne méritent donc pas le vote des citoyens. Le mouvement « *voto en blanco* » proteste contre la corruption des trois principaux partis politiques. Il y a eu 1,8 million de votes blancs et nuls, soit 5,39 %. Ce fut trop peu pour avoir un effet direct important, mais ce bon score a permis de souder des forces qui ne se pensaient pas si nombreuses.

Haïti, élection présidentielle, 28 novembre 2010

Le 28 novembre 2010, alors qu'ils sont en pleine crise sanitaire et que plus d'un million d'entre eux vivent toujours sous des tentes dans des conditions inhumaines, les Haïtiens votent pour un nouveau président. L'exclusion illégale du parti le plus populaire du pays, Fanmi Lavalas (FL), est jugée inacceptable et antidémocratique par de nombreux citoyens. C'est le parti de Jean-Bertrand Aristide, l'ancien président d'Haïti chassé par un coup d'État orchestré par les États-Unis, la France et le Canada en 2004.

Le Conseil électoral provisoire (CEP), chargé d'organiser les élections, a exclu le parti de Jean-Bertrand Aristide des élections de 2009 et de celles de 2010. Pour valider l'enregistrement de FL aux prochaines élections, le CEP a exigé un mandat authentifié par le chef de Lavalas en exil en Afrique du Sud.

Pour ce faire, il devait se rendre à un consulat haïtien. Premier problème : il n'y a pas de consulat haïtien en Afrique du Sud ! Deuxième problème : Aristide aurait pu se rendre à n'importe quel consulat haïtien ou même en Haïti pour enregistrer son parti, mais il n'a pas le passeport diplomatique garanti aux anciens présidents par la Constitution. Les autorités haïtiennes refusent, sans raison valable, de lui procurer les documents requis pour qu'il puisse voyager.

Fanmi Lavalas est le parti le plus populaire chez les défavorisés, et donc chez la majorité des Haïtiens. Il a remporté toutes les élections auxquelles il a participé avec des majorités écrasantes.

Par ailleurs, lors du séisme de janvier 2010, un grand nombre de personnes ont perdu leur carte électorale, un document nécessaire pour exercer son droit de vote. Des Centres d'opération et de vérification (COV) ont été mis en place où les citoyens doivent se rendre pour se procurer un document attestant qu'ils ont perdu leur carte électorale.

Une fois cette attestation en main, ils peuvent passer à l'un des bureaux de l'Office national d'identification (ONI) qui leur remettra leur carte électorale. Cependant, le gouvernement n'a pas correctement informé la population de l'existence des COV. De nombreux citoyens ont tenté à maintes reprises de se procurer une carte électorale sans succès.

Devant les bureaux de l'ONI, les files sont interminables. Mais les problèmes ne s'arrêtent pas là. L'ONI a accumulé depuis 2005 des milliers de cartes électorales qui n'étaient toujours pas distribuées, et la liste d'électeurs admissibles contenait toujours les noms de personnes décédées lors du séisme. Pour voter, un électeur doit uniquement présenter sa carte électorale, aucune pièce d'identité, ce qui facilite la fraude. Aussi, un électeur déplacé inscrit à son ancienne adresse et qui a déjà effectué un changement d'adresse auprès des autorités peut voter à deux endroits, en utilisant son ancienne et sa nouvelle adresse.

Le 16 novembre 2010, l'ONI avait encore 344 000 cartes électorales à distribuer et 25 % d'entre elles n'étaient pas disponibles. Autre défaillance du système, alors que la liste l'ONI fait état de 4 565 000 électeurs potentiels, celle du CEP en compte 71 039 de plus, des électeurs « *fantômes* » pouvant changer l'issue du vote.

Malgré toutes ces failles et l'urgence sanitaire, le gouvernement haïtien, l'ONU et l'Organisation des États Américains (OEA) ont appelé au maintien des élections. En raison de son exclusion, Fanmi Lavalas a appelé au boycott. Le taux de participation n'a été que de 22,87 %, loin des 60 % de participation de 1990.

Le boycott a empêché de donner la moindre légitimité au nouveau gouvernement.

V.- BOYCOTTS DIVERS

Deux cas seront présentés : le boycott des infirmiers concernant les élections départementales de l'Ordre des infirmiers, et des exemples pittoresques de candidatures animalières...

CGT, CFDT, CFTC, FO, SNICS, Sud, UNSA, boycott du renouvellement des conseils départementaux de l'Ordre infirmier, 3 avril 2014

L'Intersyndicale nationale contre les ordres professionnels, regroupant la CGT, la CFDT, la CFTC, FO, le Syndicat national des infirmier(e)s et conseiller(e)s de santé SNICS-FSU, Sud, l'UNSA, a appelé tous les infirmiers adhérents à l'Ordre à s'abstenir ou à boycotter les élections départementales de l'Ordre qui se sont déroulées le 3 avril 2014 par un vote par correspondance.

L'Ordre national des infirmiers a été créé par la loi du 14 décembre 2006. C'est un Ordre professionnel regroupant normalement de façon obligatoire tous les infirmiers habilités à exercer leur profession en France.

Environ 510 000 infirmiers étaient concernés. L'Ordre est censé veiller au maintien des principes éthiques et au développement de la compétence indispensable à l'exercice de la profession. Il doit représenter et promouvoir la profession d'infirmier dans son ensemble, quels que soient son mode d'exercice (privé, public, libéral), son type d'exercice (scolaire, en entreprise, sapeur-pompier, puéricultrice, anesthésiste, bloc opératoire, etc.) et son lieu d'exercice.

Il est chargé par le législateur d'être la voix de la profession sur des sujets comme la réforme de la santé au travail, la réforme de la santé mentale, les réformes des études... Il a également des missions de santé publique qui lui ont été confiées par la loi. Il établit le code de déontologie de la profession.

Pour les sept professions de santé chapeautées par une institution ordinale (sage-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, pharmaciens,

chirurgiens-dentistes et médecins), la loi impose une inscription au tableau de l'Ordre préalable à l'exercice professionnel (sauf pour les services de santé des armées).

L'organisation de l'Ordre comprend trois niveaux : départemental, régional et national. Les conseillers ordinaires sont élus au suffrage direct pour l'échelon départemental et indirect pour les échelons régionaux et nationaux. Les conseillers départementaux élisent les conseillers régionaux, qui élisent eux-mêmes les conseillers nationaux.

À chaque échelon, le conseil est composé de trois collèges d'infirmiers (salariés du secteur public, ceux qui exercent en libéral et les salariés du secteur privé). Les conseils départementaux, au nombre de 100, ont pour mission principale l'inscription des professionnels au tableau de l'Ordre et assurent une mission de conciliation en cas de litige entre un patient et un professionnel ou entre professionnels.

Le conseil départemental est l'interlocuteur, notamment, de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé, de la Préfecture, du Conseil départemental, pour tous avis et contributions concernant les besoins de la population en soins infirmiers dans tous les champs d'exercice (prévention, soins curatifs et palliatifs, éducation thérapeutique, éducation à la santé dans tous les lieux de vie, urgences et veille sanitaires, Plan blanc...). Le conseil départemental est également l'interlocuteur direct des infirmières et des infirmiers. Il a pour partenaires les autres Ordres dans le cadre de sujets interprofessionnels, ainsi que les autres organisations professionnelles représentant les infirmiers.

L'Ordre n'a pas réussi à convaincre de son utilité puisque, en 2010, seulement 10 % des infirmiers français s'étaient inscrits. La situation financière de l'Ordre infirmier était jugée « *très délicate* ». La création de l'Ordre national a très vite fait face à un mouvement d'opposition soutenu notamment par des syndicats poly-catégoriels.

La CFE-CGC est la seule confédération syndicale qui se soit montrée favorable à cette structuration. La Coordination nationale des infirmiers y est également favorable. Les opposants à la création de l'Ordre infirmier, en revanche, en contestent les fondements même. Il s'agit principalement de centrales syndicales comme la CGT, FO, SUD Santé-Sociaux, la CFTC et la CFDT. Opposée à ce principe d'obligation, l'Intersyndicale souhaite que les pouvoirs publics abrogent les instances ordinaires, et ce pour plusieurs raisons.

La première est philosophique : « *pas question de payer pour travailler !* ». L'adhésion annuelle à l'Ordre infirmier est en effet de 45 euros (payée aujourd'hui par 145 000 professionnels), celle à l'Ordre des médecins atteint 305 euros. L'Intersyndicale admet qu'abroger les Ordres ne sera pas chose aisée. Elle dénonce à ce titre le « *lobbying massif* » de certains parlementaires médecins et de l'Ordre auquel ils appartiennent.

C'est pour cet ensemble de raisons que les branches « *santé* » des principaux syndicats de la fonction publique ont appelé au boycott des élections des Conseils départementaux de l'Ordre infirmier, qui se sont tenues le 3 avril 2014 sur tout le territoire. CFDT, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, SUD et UNSA ont préconisé l'abstention « *pour contester la légitimité de cette officine* ».

Ce fut un succès puisque 29 547 infirmiers seulement ont participé au vote sur les 134 482 infirmiers invités à voter (inscrits à l'Ordre avant le 3 février 2014). Rapporté au nombre d'infirmiers appelés à participer (595 594), la proportion de votants en 2014 n'a été que d'environ 6 %. Cela montre un rejet de l'Ordre par la profession.

Faute d'élus, certains Conseils départementaux ont cessé de fonctionner. Par exemple le département de l'Ain ne comptait aucun élu, tout comme le territoire de Belfort. Dans l'Indre ou la Sarthe, le Conseil départemental ne comptait qu'un seul élu (collège public), tout comme dans la Meuse, la Mayenne et la Nièvre (un titulaire pour le collège libéral) ou l'Orne (un titulaire collègue privé)...

Une telle situation a ôté toute légitimité à l'Ordre. Les pouvoirs publics ont promis d'agir... Dans un référé rendu public le 30 mars 2021, la Cour des comptes donne, de fait, raison aux boycotteurs. Celle-ci pointe les « *grandes difficultés de fonctionnement de l'Ordre* ». Seulement 52 % (378 000 sur 722 000) étaient inscrits à l'Ordre...

Mexique, candidatures animalières aux élections municipales du 7 juillet 2013

A l'occasion des élections municipales au Mexique, le 7 juillet 2013, des candidats-bêtes ou candidatures animalières sont apparues dans plusieurs villes.

C'est le cas du chat Morris, candidat à la mairie de Xalapa, capitale de Veracruz. « *Fatigué des rats ? Vote pour un chat...* », pouvait-on lire sur l'une des nombreuses pancartes soutenant sa candidature. « *Face à la quantité de rats à l'affût pour ces postes, seul un chat semble capable de rétablir l'ordre. Le 'candigato' (« candi-chat ») ne promet rien de plus que les autres candidats : se reposer et s'amuser* », explique la page Facebook de Morris, « *chat-candidat* », qui a recueilli plus de 100 000 « *J'aime* ».



À Oaxa, c'est le CANDidato Titan, un Saint-Bernard (can signifie « *chien* »), qui a tenté sa chance avec le slogan « *Yes we CAN!* ».



Il y a aussi l'âne Chon à Ciudad Juarez avec le slogan suivant : « *Mieux vaut un âne pour président, qu'un président-âne* ».



Autant de candidats qui illustrent le niveau de confiance que les citoyens mexicains accordent à leurs élus municipaux...

CONCLUSION

D'un point de vue général, l'essayiste camerounais Yann Gwet, dans *Jeune Afrique* du 25 avril 2021, développe une analyse particulièrement intéressante. Pour lui, « *quelque chose comme un soupçon de révolte semble prendre forme. Dans toutes ces élections ou presque, les principaux opposants ont milité pour le boycott de ces scrutins. En soi, la chose n'est pas spécialement nouvelle. Le mouvement est encore balbutiant. Il est moins le résultat d'une stratégie mûrement réfléchie que l'expression d'un sentiment d'impuissance. Néanmoins, il révèle peut-être le début d'une prise de conscience que les élections ont été profondément dévoyées par les gouvernements d'Afrique francophone, qui en ont fait non plus un instrument de libération, mais, au contraire, un instrument de consolidation de leur pouvoir. Si, comme certains nous le répètent à l'envi, la démocratie se réduit aux élections, alors il y a fort à parier que les plus fervents soutiens de la démocratie sur le continent sont les dirigeants africains, car dans la configuration actuelle celles-ci assurent leur pérennité tout en légitimant leur pouvoir* ».

On pourrait presque appliquer mot pour mot cette analyse à la France... En effet, selon Gwet, « *Pour parvenir à une authentique démocratie, il faudrait délégitimer des systèmes électifs profondément corrompus* ». Et il ajoute que « *Le boycott s'inscrit dans cette logique* ».

Mille fois d'accord !

Bibliographie

André Bernard, *Le boycott, moyen de lutte multiforme*, Les Editions Libertaires, 2018.

Olivier Esteves, *Histoire populaire du boycott, Tome 1, 1880-1960*, L'Harmattan, 2006.

Olivier Esteves, *Histoire populaire du boycott. L'Armée du nombre, tome 2, 1989-2005*, L'Harmattan, 2006.